



Rapporteur : Mme MOTEL

35 - Coopération et solidarité internationales

Soutien à l'association Voix sans frontières

Le lundi 29 août 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs: M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 3 février 2022 ;

Expose :

Fondée en 2017, "Voix sans frontières" est une association française composée de bénévoles, qui travaille en Ouganda pour la réinsertion par la voix d'enfants soldats. L'association œuvre à aider ces enfants à reprendre confiance en eux, à se reconstruire, à trouver le ressort moral nécessaire pour aller de l'avant. Le chant, notamment le chant choral, contribue à ce processus de réparation en leur faisant découvrir le plaisir de chanter ensemble, par l'acquisition des techniques vocales du chant a cappella. Il s'agit ainsi de leur permettre de faire un travail de résilience par la voix pour tenter de surmonter le choc traumatique des violences subies. En cinq ans, une cinquantaine d'enfants ont ainsi pu être réinsérés.

Cette année, l'association a décidé de valoriser ce travail en organisant une tournée en France avec douze enfants d'Ouganda et leurs accompagnants. Plusieurs concerts ont ainsi été organisés dans différentes villes, dont l'un à Rennes le 5 juillet 2022, dans l'auditorium du site du conservatoire au Blosne.

L'association sollicite le Département pour soutenir cette tournée en France à hauteur de 3 000 €.

Décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 3 000 € au profit de l'association Voix sans Frontières qui œuvre à la réinsertion des enfants soldats en Ouganda par la pratique du chant, pour lui permettre d'organiser une tournée en France de plusieurs concerts avec 12 de ces jeunes.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 30 août 2022

ID : CP20220633